tion : M. G. Le Bras, président, appelle l'attention sur le principe posé par M. Ch. Picard, qui recommande d'étudier les sanctuaires pour bien connaître les dieux. Lui-même a défendu la valeur d'une telle méthode, souvent fructueuse.

— M. Jean Bayet se déclare très intéressé par l'exposé ; il relève l'influence attribuée pour la première fois aux agoras divines, qui auraient aidé les agoras humaines et les forums à devenir les sanctuaires de la patrie et le musée de ses souvenirs. Il demande si l'on a d'autres attestations qu'à Xanthos et Délos des « agoras de dieux ». La recherche pourra être orientée en ce sens.

— M. J. Reinach discute l'identification à donner à une divinité de l'*Ara* d'Ostie, dont l'image a été présentée sur l'écran : il y verrait Déméter plutôt qu'Amphitrite. — Mais celle-ci n'est pas exclue en principe du groupe des Douze dieux, et à Ostie elle est visiblement associée à son voisin, qui est Poseidon. M. Ch. Picard n'exclut pas, d'ailleurs, une « paire » formée par Déméter et Poseidon, qui ont été époux, primitivement. M. Reinach demande si, à Ostie, on peut bien parler de « triade capitoline » (Zeus, Héra, Athéna). M. Ch. Picard rappelle à ce sujet l'attitude de l'Athéna, sur l'autel rond : elle regarde intentionnellement vers Zeus, et il s'agit bien, ainsi, d'une trinité.

— M. J. Marouzeau fait remarquer à propos de la triade délienne du Cynthe — où Zeus et Athéna siégeaient en haut, Héra en contre-bas — qu'il y a là un principe d'explication pour un passage discuté d'Horace (*Odes*, I, 12, 19). M. Ch. Picard signale que le cas des associations Zeus-Athéna (sans Héra) est connu en Grèce, et à l'Acropole même d'Athènes, tout d'abord, où Héra n'avait pas de sanctuaire spécial.

IX.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

(8 décembre 1945).

Président : M. H. Lévy-Bruhl.

Membres présents. — Les mêmes qu'à la séance précédente.

Rapport de l'Administrateur.

M. Marouzeau présente son Rapport annuel sur la situation et l'activité de la Société :

« L'année de la libération n'aura pas été la moins difficile pour notre Société : la hausse croissante des prix, la rareté du papier, les difficultés d'impression, l'interruption persistante des communications avec certains pays étrangers, les interdictions de circulation monétaire ont

apporté des obstacles quasi insurmontables à l'impression et à la diffusion de nos publications comme à la rentrée des fonds nécessaires au fonctionnement de la Société.

« La Trésorière vous présente cependant un budget en équilibre. Équilibre précaire, dû surtout au fait que nous avons bénéficié d'un achat important de la part de l'Office des relations culturelles, mais qui ne pourra être maintenu qu'à force de vigilance. Le tableau ci-dessous fait apparaître que le seul coût d'un fascicule annuel dépasse de beaucoup le produit des cotisations qui donnent droit au service de ce fascicule, le relèvement de la cotisation ne représentant par rapport à 1923, date de la fondation, qu'un indice 5, très notablement inférieur à l'indice général des prix.

« Si nous avons pu équilibrer nos dépenses par un chiffre de vente exceptionnellement élevé, ce résultat est dû à la qualité, de plus en plus reconnue, de notre *Revue*, et tout spécialement à la valeur hors pair du *Mémorial*, qui figure aux yeux de l'étranger comme un bilan et un programme des études latines dans notre pays. Ainsi, même en une période de restrictions et de resserrement national, nous avons pu à la fois travailler à la prospérité de notre Société et servir la science française. »

Rapport de la Trésorière.

Les comptes de l'exercice, soumis par la Trésorière à l'approbation de la Commission des comptes, s'établissent comme suit :

Recettes :

Report d'exercice	119 fr.	73
Cotisations annuelles	36,505	75
Cotisations perpétuelles	3,200	» »
Intérêts des cotisations perpétuelles	848	» »
Bénéfice sur vente de la Revue et abonnements	99,441	60
Bénéfice sur vente du Mémorial	54,000	» »
Bénéfice sur vente de la Collection	12,518	05
Subvention	25,000	» »
Total	231,633 fr.	13

Dépenses :

Impression du Mémorial (solde)	35,511 fr.	80
Impression de la Revue 1943-1944	107,660	40
Impression de la Revue 1945 (acompte)	70,000	» »
Rétributions d'auteurs	2,360	» »
Rédaction de la Revue	2,000	» »
Administration de la Société	1,500	» »

Trésorerie	1,000	» »
Frais de l'éditeur	2,135	» »
Frais de poste, séances et gratifications	5,486	» »
Achat de rente en remploi de cotisations perpétuelles	3,200	» »
Total	230,853 fr.	20

Avoir :

Compte en banque	415 fr.	28
Compte de chèques postaux	57	55
Caisse de la Trésorière	307	10
Total	779 fr.	93

Balance :

Recettes : 231,633 fr. 13 — *Dépenses :* 230,853 fr. 20 = *Avoir :* 779 fr. 93.

— Le Rapport de l'Administrateur et les comptes de la Trésorière sont approuvés par l'Assemblée.

Élections.

Le Président rappelle qu'il y a lieu de procéder au renouvellement annuel du Bureau. Mme J. Pariset-Wuilleumier, qui a exercé pendant si longtemps et avec tant de dévouement les fonctions de Trésorière, demande, en raison de son récent mariage, à être relevée de sa charge.

Après élections, le Bureau est ainsi constitué pour l'année 1946 :

Président : M. G. Le Bras.

Vice-présidents : MM. J. Cousin et J. Toutain.

Administrateur : M. J. Marouzeau.

Trésorière : Mme L. Cahen.

Commission des comptes : MM. M. Durry, A. Dain, Mlle A. Fretté, MM. L. Nougaret, O. Chennevelle, J. Andrieu.

Avant de lever la séance, M. G. Le Bras, devenu président, remercie la Société de la marque de confiance qui lui est donnée, et, envisageant les tâches des temps nouveaux, esquisse déjà un programme d'action pour l'année à venir.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

DU

GROUPE ROMAND DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

Séance du 27 mai 1945

A ORBE

Président : M. Ch. Favez.

Membres présents. — MM. P. Aubert, J. Béranger, D. van Berchem, J.-P. Borle, A. Brauen, Mlle E. Bréguet, MM. J. Breitmeyer, l'abbé E. Cantin, P. Carraz, Mlle H. Castella, l'abbé E. Dutoit, Mlle J. Ernst, MM. Ch. Favez, W. Gunning, M. Jeanneret, A. Labhardt, G. Méautis, M. Niedermann, A. Oltramare, A. Perrenoud, le chanoine A. Pittet, G. Redard, J. Reymond, Mlle Ch. Robichon, MM. E. Rogivue, J.-P. Schindler, H. Stehlé, S. Vautier, Mlle A. Weiglé.

A ces membres du Groupe s'étaient joints, entre autres, M. J. Cousin, professeur à l'Université de Besançon, et des étudiants de Neuchâtel et de Lausanne, parmi lesquels quelques Italiens sur le point de regagner leur pays.

Séance administrative.

La municipalité d'Orbe exprime, par une lettre, son regret de ne pouvoir se faire représenter par un de ses membres à cette séance. Elle a remis cette fonction à M. E. Rossier, professeur à Orbe et membre du Groupe romand.

Sur la proposition du Comité, et après diverses suggestions, l'assemblée adopte une nouvelle rédaction de l'article Ier des Statuts : « Le Groupe romand de la Société des Études latines, dont la constitution est régie d'après les articles 60 et suivants du Code civil suisse et d'après les présents Statuts, a pour objet de réunir *les personnes de Suisse romande qui s'intéressent à l'antiquité latine* ; il facilite leur travail scientifique et pédagogique. »

M. Favez annonce que la proposition faite par M. A. Oltramare, dans la séance précédente, et tendant à faciliter l'impression des thèses, est transmise, ce jour même, à l'Union suisse des étudiants.